



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE L' AISNE

Secrétariat général
Direction des relations avec les collectivités territoriales
et des affaires juridiques

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE

Compte rendu de la réunion du 8 juillet 2016

La commission départementale de la coopération intercommunale de l'Aisne s'est réunie, dans sa formation plénière, sous la présidence de M. Nicolas BASSELIER, préfet de l'Aisne, le vendredi 8 juillet 2016 à 10 heures, dans le salon Charles X à la préfecture.

La réunion avait pour objet :

- approbation du compte rendu de la réunion du 25 mars 2016
- présentation des résultats des consultations sur les projets de périmètre
- avis sur les projets de périmètre n'ayant pas reçu l'accord majoritaire des conseils municipaux
- questions diverses

Étaient présents

Les représentants des communes dont la population est inférieure à la moyenne communale du département (681 habitants) – Collège n° 1

M. Paul GIROD – Maire de Droizy
Mme Élisabeth CLOBOURSE – Maire de Coupru
M. Jean-Luc EGRET – Maire de Tupigny
M. Luc DEGONVILLE – Maire de Manicamp
M. Olivier CAMBRAYE – Maire de Dorengt

Les représentants des cinq communes les plus peuplées - Collège n° 2

M. Antoine LEFEVRE – Sénateur-Maire de Laon
M. Christian CROHEM - Maire de Tergnier

Les représentants des communes dont la population est supérieure à la moyenne communale du département (681 habitants) – Collège n° 3

M. Marcel LALONDE – Maire de Chauny
M. Gérard DOREL – Maire de Bruyères-et-Montbérault – Rapporteur général
M. Jean-Paul COFFINET – Maire de Beaurieux
M. Charles-Édouard LAW DE LAURISTON – Maire de Frières-Faillouël – Assesseur
M. Jean-Paul ROSELEUX – Maire de Fère-en-Tardenois.

Les présidents des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre – Collège n° 4

M. Jean CHABROL – Président de la communauté de communes du Val de l'Aisne
M. Jean-Jacques THOMAS – Président de la communauté de communes des Trois-Rivières
Mme Danièle SERVAS-LENEVEU – Présidente de la communauté de communes du Tardenois
M. Jean-Marie CARRE – Président de la communauté d'agglomération du Soissonnais

M. Patrick DUMON – Président de la communauté de communes de la Thiérache d'Aumale
M. Didier BEAUVAIS – Président de la communauté de communes du Val de l'Oise
M. Francis KOCK – Président de la communauté de communes des Vallons d'Anizy
M. Paul VERON – Président de la communauté de communes de la Thiérache du Centre
M. Alexandre de MONTESQUIOU – Président de la communauté de communes de Villers-Cotterêt Forêt de Retz
M. Hugues COCHET – Président de la communauté de communes de la Région de Guise
Mme Marie-Odile LARCHÉ – Présidente de la communauté de communes de l'Ourcq et du Clignon
M. Dominique IGNASZAK – Président de la communauté de communes de Chauny-Tergnier

Les représentants du conseil départemental

M. Nicolas FRICOTEAUX – Président du conseil départemental
Mme Pascale GRUNY – Sénatrice, conseillère départementale
Mme Anne MARICOT – Conseillère départementale
M. Michel POTELET – Conseiller départemental
M. Franck BRIFFAUT – Conseiller départemental

Étaient excusés

M. Jean-Michel WATTIER – Maire de Montigny-sur-Crécy
M. Hervé MUZART – Maire de Vierzy
Mme Christelle CAS – Maire de Roucy
Mme Monique RYO – Adjoint au Maire de saint-Quentin
M. Jacques KRABAL – Député-Maire de Château-Thierry
M. Alain CREMONT – Maire de Soissons
M. Dominique FERNANDE – Adjoint au Maire de Saint-Quentin
Mme Michèle FUSELIER – Présidente de la communauté de communes de la région de Château-Thierry
M. Jean-Pascal BERSON – Président de la communauté de communes du Pays de la Vallée de l'Aisne
M. Éric MANGIN – Président de la communauté de communes du canton de Condé-en-Brie
M. Roland RENARD – Président de la communauté de communes du canton de Saint-Simon (a donné procuration à M. Jean-Jacques THOMAS)
M. Pierre-Jean VERZELEN – Président de la communauté de communes du Pays de la Serre
M. Guy PAQUIN – Président de la communauté de communes des Villes d'Oyse (a donné procuration à M. IGNASZAK)
M. Marcel LECLERE – Président de la communauté de communes du Pays du Vermandois
M. Daniel DUMONT – Président de l'USEDA
M. Eric DELHAYE – Président de VALOR' AISNE
M. Christophe COULON – Conseiller régional
M. Dominique MOYSE – Conseiller régional

Assistaient

Mme Perrine BARRÉ - Secrétaire général de la préfecture,
M. Dominique BABSKI - Sous-préfet de l'arrondissement de Vervins
M. Ronan LEAUSTIC – Sous-préfet de l'arrondissement de Château-Thierry
M. Stéphane BASSET - Administrateur des finances publiques adjoint, responsable du Pôle Gestion publique – DDFIP
Mme Nadia BENOMAR - Adjointe de l'Inspecteur d'Académie-DASEN
M. VANGHELUWEN - Chef-adjoint du service urbanisme et territoire à la direction départementale des territoires de l'Aisne
Mme Patricia HEGESIPPE, directrice des relations avec les collectivités territoriales et des affaires juridiques de la préfecture
M. Arnaud JASPART, chef du bureau interministériel des affaires juridiques de la préfecture
M. Benoît BRASILES – Secrétaire général adjoint à la sous-préfecture de Saint-Quentin
Mme Estelle BREFORT – Secrétaire général adjoint à la sous-préfecture de Soissons
Mme Patricia DESUMEUR, adjointe au chef de bureau de la légalité et de l'intercommunalité de la préfecture

M. le préfet ouvre la séance en remerciant tous les membres présents.

M. le préfet, après avoir procédé à l'appel nominal des membres, constate que 29 membres sont présents et que le quorum est atteint. Il précise que parmi les membres excusés, M.RENARD a donné procuration à M.THOMAS et M.PAQUIN à M. IGNASZAK.

M. le préfet présente l'ordre du jour comme suit :

1. Approbation du compte rendu de la précédente séance du 25 mars 2016

Le compte rendu de cette séance a été adressé à tous les membres. En l'absence d'observation, ce compte-rendu est adopté.

2. Présentation des résultats des consultations sur les projets de périmètre

M. le préfet laisse la parole à M.DOUREL, rapporteur général, pour présenter les résultats des consultations.

M.DOUREL donne tout d'abord lecture des résultats des consultations pour lesquels une majorité d'avis favorables a été recueillie. Il s'agit des projets suivants :

- Fusion de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin et de la communauté de communes du canton de Saint-Simon : sur les 39 communes consultées, 37 délibérations ont été reçues dont 36 avis favorables et 1 avis défavorable. Les deux communautés de communes ont également délibéré favorablement sur le projet de périmètre.

- Fusion de la communauté de communes de la région de Guise et de la communauté de communes de la Thiérache d'Aumale : sur les 36 communes consultées, 19 délibérations ont été reçues, dont 18 favorables et 1 défavorable. Les deux communautés de communes ont également délibéré favorablement sur le projet de périmètre.

- Fusion de la communauté de communes de Villers-Cotterêts/Forêt de Retz et de la communauté de communes du Pays de la Vallée de l'Aisne avec extension à 12 communes, sur les 54 communes consultées, 27 délibérations favorables ont été reçues. Les trois communautés de communes ont également délibéré favorablement sur le projet de périmètre.

- Fusion des communautés de communes de la région de Château-Thierry, du canton de Condé en Brie, du Tardenois et 21 communes de la communauté de communes de l'Ourcq et du Clignon. Sur les 87 communes consultées, 58 délibérations ont été reçues, dont 53 avis favorables et 5 avis défavorables. Les quatre communautés de communes ont également délibéré favorablement sur le projet de périmètre.

Ces projets n'appellent pas d'observation.

3. Avis sur les projets de périmètre n'ayant pas reçu l'accord majoritaire des conseils municipaux

M. DOUREL aborde ensuite les deux projets de périmètre qui n'ont pas obtenu une majorité d'avis favorables. Il s'agit de la fusion des communautés de communes de Chauny-Tergnier et de la communauté des Villes d'Oyse pour former une communauté d'agglomération, ainsi que de la fusion de la communauté de communes des Vallons d'Anizy et de la communauté de communes du Val de l'Ailette.

M.DOUREL rappelle que l'accord des communes doit être exprimé par la moitié au moins des conseils municipaux des communes intéressées, représentant la moitié au moins de la population totale de celles-ci, y compris le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale.

Sur le premier projet de fusion de la communauté de communes de Chauny-Tergnier et de la communauté de communes des Villes d'Oyse, M.DOUREL indique que sur les 48 communes consultées, 45 délibérations ont été reçues. Il apparaît que 35 communes représentant 36 424 habitants, soit plus de la moitié des 48 communes et des 57 665 habitants, ont émis un avis défavorable sur le projet.

En revanche, aucun amendement n'a été déposé. Les membres de la CDCI vont donc être appelés à émettre un avis simple sur ce projet conforme au schéma départemental qui a été adopté en mars 2016.

Concernant le projet de fusion des communautés de communes du Val de l'Ailette et des Vallons d'Anizy, sur les 39 communes consultées, 33 délibérations ont été reçues. Il ressort de l'examen des résultats de la consultation, que 21 communes représentant 10 994 habitants, soit plus de la moitié des 39 communes et des 18 137 habitants, ont émis un avis défavorable sur le projet.

M.DOREL fait observer qu'aucun amendement n'a été déposé et que les membres de la CDCI vont également être appelés à émettre un avis simple sur ce projet déjà adopté en mars 2016.

Fusion des communautés de communes de Chauny-Tergnier et des Villes d'Oyse :

Le préfet donne la parole aux élus qui expriment une nouvelle fois leur souhait de créer une communauté d'agglomération, mais regrettent qu'un délai supplémentaire d'un an ne puisse leur être accordé.

Ils précisent également que les travaux sont en cours pour mener à bien cette fusion, mais font part des difficultés qu'ils rencontrent sur des sujets tels que la future fiscalité et l'harmonisation des compétences.

Le préfet précise que la loi prévoit d'accorder un délai d'un an pour la prise des compétences optionnelles et de deux ans pour les compétences facultatives.

Le préfet rappelle aux élus que les différents services de l'État sont à leur disposition pour apporter des réponses à leurs interrogations et les aider pour la mise en œuvre de la fusion.

Le préfet fait procéder au vote.

Résultat du vote sur ce projet de fusion : 13 voix pour, 16 voix contre et 2 abstentions.

Fusion des communautés de communes des Vallons d'Anizy et du Val de l'Ailette :

Le préfet donne la parole aux élus.

M.KOCK intervient pour rappeler que la communauté de communes des Vallons d'Anizy se trouve, du fait de sa faible population, dans une situation contrainte. On constate une similitude dans les compétences des deux communautés de communes qui doivent fusionner, toutefois une partie des communes est sur le territoire Chaunois et l'autre partie sur le territoire du Laonnois, ce qui explique les votes défavorables des conseils municipaux.

Le préfet fait procéder au vote.

Résultat du vote sur ce projet de fusion : 15 voix pour, 5 voix contre et 11 abstentions.

4 - Questions diverses

M. CARRE évoque la question des syndicats des eaux qui ne figurent pas dans le schéma départemental de coopération intercommunale.

M.DOREL rappelle que seuls les syndicats des eaux qui sont sur le périmètre de trois communautés de communes ne feront pas l'objet d'une dissolution lors de la prise de la compétence « eau » par les EPCI, au plus tard le 1^{er} janvier 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, le préfet clos la séance à 11 h 45 minutes.

Le rapporteur général

Gérard DOREL



Le Préfet

Nicolas BASSELIER

